

Avant-propos

Des propositions issues d'un travail de terrain

Au cours de l'année 2019, l'État français et les trois Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur préparent la feuille de route de la Présidence française de la Stratégie de l'Union Européenne pour la région alpine (SUERA) en 2020. Cette présidence, qui vient se superposer à la présidence française de la Convention alpine (2019 et 2020) est l'occasion de mettre en lumière des initiatives françaises auprès des partenaires de l'arc alpin, d'orienter les politiques publiques européennes en faisant part des spécificités françaises.

CIPRA France, en tant qu'organisation faîtière et animatrice de réseaux de communes depuis une vingtaine d'années dont le réseau Alliance dans les Alpes, saisit cette opportunité pour émettre des propositions auprès du CGET (coordonnateur national de la démarche) et des Régions, chefs de file de la Présidence française de la SUERA. Il s'agit de relayer des enjeux ainsi que des préoccupations observées auprès des territoires dans le cadre de travaux menés avec des organisations membres de CIPRA France et des collectivités locales.

D'un point de vue méthodologique, ce document s'appuie sur une rencontre organisée à Lus-la-Croix-Haute (Drôme) en mars 2019 autour du pastoralisme, des énergies renouvelables et des mobilités. Les travaux réalisés par CIPRA France depuis 1998 et plus particulièrement au cours des cinq dernières années, constituent un socle de connaissances venant enrichir les propositions issues de cette rencontre. Des entretiens auprès de chercheurs, élus, professionnels, associatifs sont venus les compléter en mai et juin 2019.

Les travaux de CIPRA France s'insèrent dans une dynamique internationale et ceci à plusieurs niveaux. Nombre d'expérimentations ou de projets sont issus de coopérations et dynamiques internationales. CIPRA France travaille en réseau avec l'ensemble des CIPRA nationales et CIPRA International, ce qui permet de s'assurer d'un retour de nos partenaires et d'une diffusion de nos connaissances à l'international. Enfin, pour avoir la certitude de la pertinence de nos propositions dans le cadre de ce document, CIPRA France a réalisé un examen des précédentes présidences de la SUERA ce qui constitue un gage de continuité avec les travaux déjà engagés et voulus par la présidence à trois têtes de la SUERA (présidences actuelle, précédente et future).

Le présent document se compose d'une synthèse de nos propositions que l'on retrouve par la suite sous la forme de fiches synthétiques, une page correspondant à une ou des propositions d'actions dans un champ limité. Ce traitement par fiche permet au lecteur de se référer directement à la thématique qui le concerne (voir table des matières). Ces propositions sont une libre expression de CIPRA France. Bien que s'appuyant sur le contenu de rencontres, d'entretiens avec des structures membres de CIPRA France, de représentants de collectivités locales, elles ne sauraient engager la responsabilité de ces derniers. Enfin, nous distinguons les propositions issues des besoins des territoires (notées « Proposition Territoire), des propositions portées directement par CIPRA France (notées « Proposition CIPRA France).